

PRÉFET DE L'ISERE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Unité départementale de l'Isère
Pôle risques technologiques
Unité SEVESO plateformes

GRENOBLE, le **- 7 AOUT 2019**

Affaire suivie par : Marion DELOLME
Tél. : 04 76 69 34 12
Courriel : marion.delolme@developpement-
durable.gouv.fr

Réf. : 2019 – Is 120 RT

L'inspecteur de l'environnement

à

Monsieur le directeur
Société RHODIA OPERATIONS
Plate-forme chimique Le-Pont-de-Claix
Rue Lavoisier – BP 14
38 801 LE PONT DE CLAIX

OBJET : *Suites de la visite d'inspection du 02 juillet 2019*
PJ : *Rapport de l'inspection des installations classées*

Monsieur le directeur,

J'ai effectué le 02 juillet 2019, accompagnée de Mme. GIBERT, une visite d'inspection inopinée de vos installations situées sur la plate-forme chimique de Le Pont de Claix.

En application de l'article L.514-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie du rapport que je transmets à monsieur le préfet du département de l'Isère.

Cette inspection portait principalement sur l'application de l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2018 relatif au fonctionnement des installations en cas d'atteinte du niveau d'alerte du dispositif de gestion des épisodes de pollution de l'air ambiant.

J'ai l'honneur de vous confirmer, dans le rapport joint en annexe, les observations que cette visite a soulevées de la part de l'inspection des installations classées.

Je vous demande de bien vouloir me tenir informée, au plus tard dans un délai d'un mois, des suites que vous donnerez aux remarques formulées dans le rapport d'inspection.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma sincère considération.

L'inspecteur de l'environnement

Marion DELOLME Signature numérique de Marion
DELOLME marion.contreras
marion.contreras Date : 2019.07.25 16:36:23 +0200

Marion DELOLME

Copies : Mde, SGi, PRICAE/RA, chrono RT